

## AMAP du Crapaud Sonneur

### A PROPOS DES CLOTURES !

Lors de la signature des contrats 'légumes' ce printemps, vous avez pu apercevoir une petite boîte dans laquelle il vous était proposé de verser librement une participation aux clôtures.

De quoi s'agit-il ? Pourquoi cette demande de participation aux adhérents ?

#### **Le prix du panier**

A l'origine de cette action, il y a le principe 14 de la Charte des AMAP qui doit nous conduire à « *la définition, à chaque saison, d'un prix équitable entre producteur et consommateurs.* ». Vaste sujet sur lequel nous n'avons pas tout à fait les mêmes vues avec nos producteurs, car certains d'entre nous pensent que le *prix équitable* devrait être déterminé pour donner un salaire équitable au producteur. Il nous faudrait pour cela mieux connaître les charges d'exploitation, ce que serait un salaire 'équitable' (qui pourrait être, par exemple, le salaire moyen des adhérents de l'AMAP...) etc. Dans ce cas de figure, le prix du panier serait probablement bien plus élevé que les 16€ actuels (et le recrutement des adhérents peut-être moins aisés...). Nos producteurs, qui se méfient des utopies qui font long feu, préfèrent aborder cette notion de 'prix équitable' en référence au marché du bio, dans le souci de privilégier une relation commerciale équitable.

#### **Le coût de la vie**

Nous nous trouvons donc dans le cas de figure où ce sont les maraîchers qui fixent le prix. Conscient de cela je m'étonnais, lors d'une conversation avec Fix en février dernier, que le prix du panier envisagé pour la saison 2009-2010 par nos maraîchers préférés reste fixe, et qu'il ne suive même pas l'évolution du coût de la vie. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le pourquoi du comment, mais là encore, l'approche du producteur (adaptation du contenu du panier, impératifs de production) et celle du citoyen ignorant diffèrent... Fix, qui comprenait bien mon souci d'équité sur le prix, me souffla alors que les soutiens qu'ils attendaient de l'AMAP se situaient ailleurs. Devant mon air dubitatif, il cita en vrac et sans arrière pensée : la recherche d'un lieu plus propice à son activité (ce qui n'enlève rien à la reconnaissance qu'ils ont envers la MJC qui nous accueille gratuitement) et ... un soutien pour la réalisation de la clôture du champ.

#### **La clôture du champ**

Je découvrais ainsi que, au delà des quelques anecdotes de chevreuil mangeurs de fraises racontées par Pascal et Fix au fil des saisons, un des soucis permanents de nos maraîchers était de clore les champs pour se mettre à l'abri des animaux qui les privent d'une partie des fruits de leur travail (des légumes en l'occurrence !).

Qu'à cela ne tienne nous, AMAP du Crapaud-Sonneur, étions là pour ça. Je m'emballait aussitôt sur l'organisation de week-ends de pose de clôture : avec un

pourcentage suffisant d'adhérents mobilisés, il me semblait dans nos cordes de planter quelques piquets et de tendre quelques grillages en travers.

Las ! Fix me fit comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un simple grillage à mouton mais de grillages spéciaux de 2m de haut, enterré sur 80cm, à poser sur 800m de long, de préférence par des professionnels, sans parler des problèmes, d'assurance mais aussi de déontologie, que posait la réalisation de travaux par les adhérents dans le cadre de l'exploitation.

Le coût estimé à la louche par Fix me fit rebondir : je proposais alors une participation obligatoire au moment des inscriptions, pour tous les adhérents. Avec les 3 AMAP associées au champ de la Chenevière , soit au moins 200 adhérents, nous pouvions mobiliser un financement suffisant pour démarrer l'opération.

### **Validation de la participation aux clôtures par l'AG**

Cette idée proposée au comité en fit sursauter certains : est-ce le rôle de l'AMAP de financer des clôtures ? Mais surtout il y eu gêne quand à rendre obligatoire cette participation.

Finalement, comme notre règlement Intérieur nous y oblige pour ce type de décision, nous vous avons soumis cette proposition lors de l'AG, laquelle retint « *Le principe de contribution libre, anonyme et non fixée* ».

### **Et maintenant ?**

Maintenant vous savez tout, ou presque, de cette action.

Voilà pourquoi vous allez voir ré-apparaître, à partir des prochaines distributions, l'urne destinée au recueil de ses fonds qui iront à nos maraîchers en vue de la clôture du champ.

Faites lui bon accueil et soyez généreux ! Une clôture de ce type coûte plusieurs milliers d'euros, et notre apport, aussi partiel soit-il, créera de l'émulation auprès de Pascal et des autres AMAP associées à ce champ, pour le bien-être de ceux qui y travaillent 6 à 7 jours par semaine (en ce moment en tout cas), et le plaisir des consommateurs que nous devons être.

A votre bon cœur (de laitue) m'sieurs dames !

**Pierre REBOUD**

**coordination@crapaud-sonneur.org**